

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 12 novembre 2019

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un cadre règlementaire pour les associations de formation des jeunes sapeurs-pompiers calédoniens

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès qui définit un cadre règlementaire aux associations qui forment les jeunes sapeurs-pompiers, afin que leur activité soit sécurisée, uniformisée et reconnue sur l'ensemble du territoire.

Les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) constituent un précieux vivier permettant le renouvellement des effectifs de sapeurs-pompiers par l'intégration des jeunes générations. Ainsi, depuis une dizaine d'années, des associations locales de formation des JSP se sont créées à Dumbéa, au Mont-Dore, à Païta et à Koumac. En 2019, grâce à ces initiatives locales, une soixantaine de jeunes de 11 à 18 ans ont été accompagnés.

Parfaitement en phase avec les préoccupations en faveur de la jeunesse formulées par le président Thierry Santa lors de sa déclaration de politique générale, ce projet de réglementation vise à officialiser la qualité du jeune sapeur-pompier, la reconnaissance de ses titres et diplômes et son intégration en tant que sapeur-pompier volontaire ou professionnel, en définissant :

- les conditions d'agrément des associations, ainsi que leurs droits et obligations ;
- le contenu, la durée, les moyens alloués ou nécessaires et la mise en œuvre de la formation, ainsi que les conditions d'accès, l'organisation et le contenu du brevet ;
- la composition, la formation et l'indemnisation de l'encadrement des jeunes sapeurs-pompiers ;
- la constitution d'un comité technique et pédagogique, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, amené à se pencher sur toutes les questions relatives aux jeunes sapeurs-pompiers.

Chaque association pourra également bénéficier d'un soutien financier annuel du gouvernement, pour acquérir les équipements individuels imposés par ce projet de texte, à savoir des tenues adaptées et des ressources pédagogiques.

Citoyenneté, civisme et solidarité

Au-delà de la préparation des jeunes à un engagement de sapeur-pompier volontaire ou aux épreuves du concours réservé de sapeur-pompier professionnel, la filière JSP participe au développement des valeurs attachées à la citoyenneté, telles que le civisme et la solidarité. Elle participe donc indirectement aux objectifs du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, en luttant contre l'oisiveté des jeunes et en leur offrant un accompagnement supplémentaire dans une période déterminante.

* *
*